

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Date de convocation : 29 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délégations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-107 à 26-110	27	06	06	33
Pour la délibération n°26-111	26	05	06	31
De la délibération n°26-112 à 26-123	27	06	06	33
De la délibération n°26-123 à n°26-124	25	05	09	30
De la délibération n°126 à 127	27	06	06	33

Secrétaire : Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD **Maire**, Mmes Anne TERLEZ, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mmes Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidha OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Mme Sylvie LANGEARD **Adjoint**, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Thierry BEAUCOUSIN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Noha TEFRIT ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LEOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD

ABSENTS : M. Thierry BEAUCOUSIN pour les délibérations n°26-123 et 26 -124 (en raison du retrait de son mandataire)

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : n° 26-107 - Désignation de représentants de la Ville de Louviers au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le
Par affichage, le

11 JUIN 2026

11 JUIN 2026

Fait à Louviers, le 08 juin 2026

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
02/02/2026 10:37:53 20260605-26-112-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026

N°26-107

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE LOUVIERS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

RAPPORT

M. le Maire rappelle que l'article 1609 *nonies* C du Code général des impôts prévoit la création, entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique et leurs communes membres, d'une Commission locale d'évaluation des charges transférées, dite CLECT.

Cette commission a pour mission d'évaluer le montant des charges financières transférées entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale, à l'occasion des transferts de compétences. Elle constitue ainsi un outil essentiel de transparence financière entre l'intercommunalité et les communes.

Conformément aux dispositions précitées, la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. La commission élit en son sein un président et un vice-président. Le président convoque la commission, fixe son ordre du jour et préside ses séances ; en cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

Par délibération n° 2026-78 en date du 30 avril 2026, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure a fixé la composition de la CLECT. Il a prévu que chaque commune membre dispose d'un représentant, à l'exception des communes de Louviers et de Val-de-Reuil, qui disposent chacune de deux représentants.

Les communes membres sont invitées à transmettre à la Communauté d'agglomération Seine-Eure le nom de leur ou leurs représentants dans un délai de deux mois à compter du 1^{er} mai 2026. Le Conseil communautaire sera ensuite appelé à arrêter la composition de la CLECT et à la doter de son règlement intérieur.

Il appartient donc au Conseil municipal de désigner les deux représentants de la commune de Louviers au sein de cette commission.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner :

- M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Anne TERLEZ

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260605-26-112-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026

pour représenter la commune de Louviers au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral BLC/BCLI/2025-16 en date du 15 octobre 2025 portant composition de l'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à l'issue des élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

Vu la délibération n° 2026-78 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure en date du 30 avril 2026, fixant la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées,

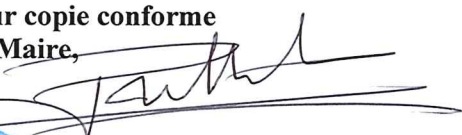
Considérant que la commune de Louviers dispose de deux représentants au sein de cette commission et qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à leur désignation,

DÉSIGNE M. François-Xavier PRIOLLAUD et Mme Anne TERLEZ comme représentants de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées ;

DIT que la présente délibération sera communiquée à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure afin de permettre l'arrêt de la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,


François-Xavier PRIOLLAUD

